Sauvegarde et Embellissement de Lyon

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON

BULLETIN DE LIAISON N° 83 - JUIN 2006

- Association loi 1901. Agréée au titre des art. L.121-8 et L.160-1 du Code de l'Urbanisme (Arr. préfectoral du 3 août 1984)- ISSN-1144 -

L'HOMME DE LA LIBERTÉ EN CASSATION

Après sept ans de procédures judiciaires, la Cour d'appel de Paris, en février dernier, faisait droit à la demande de notre association, en prononçant l'interdiction de déposer l'Homme de la Liberté, sculpture de César érigée place Tolozan (1).

Nous pensions être au bout de notre chemin de croix, compte-tenu que l'arrêt de la Cour d'appel donnait satisfaction à notre adversaire, qui sollicitait la mise en cause des entités ayant procédé à la mise en vente aux enchères de la statue.



L'Homme de la Liberté - Sculpture de César Architecture Bertrand Delagarde -Photo SEL

Notre adversaire s'est pourvu en cassation, relançant ainsi le marathon judiciaire.

A ce jour, nous ignorons sur quels points l'arrêt de la cour d'appel est contesté.

Autre imprévu : la santé de l'Homme de la Liberté donne quelques inquiétudes. Des fissures inquiétantes sont apparues sur ses membres.

La Ville de Lyon a mis son propriétaire en demeure de prendre toute disposition utile pour y remédier.

Une démarche qui souligne l'incohérence de la situation : une statue propriété privée menaçant ruine et ornant une place publique.

Pour prévenir tout danger de chute de la sculpture monumentale qui pèse 5 tonnes et mesure près de 5 mètres de haut, la Ville de Lyon a élevé autour d'elle un enclos pour tenir à distance le public.

R.M

(1) *Voir bulletin de liaison SEL N° 82 de février 2006*

L'HORLOGE AUX GUIGNOLS EN JUSTICE

Décidemment, le patrimoine culturel lyonnais est un habitué des prétoires. Le Tribunal administratif de Lyon s'est penché sur le cas de l'horloge Charvet, dite *« L'horloge aux Guignols »* (2) qui est au centre d'une dispute entre trois protagonistes qui revendiquent sa propriété.

Depuis 1864 l'horloge sert de support publicitaire à une joaillerie-horlogerie appartenant à la société FORTUNE, sise rue président Edouard Herriot à Lyon 2ème.

Ce commerce assumait son entretien jusqu'au jour où il décida de la mettre en vente aux enchères publiques.

Mais ce monument horloger a deux particularités : son emprise est sur la voie publique tandis que son mouvement et ses automates sont scellés dans le mur d'un immeuble contigu voisin. Son propriétaire en revendique lui aussi la propriété.



L'horloge aux Guignols : son balancier a disparu et ne sonne plus l'heure. Photo SEL

La vente aux enchères fut suspendue et les négociations visant au transfert de la propriété de l'horloge à la Ville de Lyon échouèrent.

Cette dernière, se fondant alors sur la jurisprudence, prit un arrêté de conservation du domaine public dont les dispositions prévoient que l'horloge *«... fait partie du domaine public communal »*

La société FORTUNE attaqua l'arrêté devant le juge des référés du Tribunal administratif. Sa requête fut rejetée.

Dès lors on peut prévoir que ce monument horloger va connaître, lui aussi, un long marathon judiciaire.

R.M

(2) *Voir bulletin de liaison SEL N° 81 de novembre 2005*


Photo SEL

L'ÉGLISE JEANNE D'ARC A VÉNISSIEUX PARILLY INSCRITE A L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

L'association vénissiane VINICIACUM a obtenu l'inscription à ISMH de cette église menacée par la mise en découpe par le diocèse de Lyon de son patrimoine immobilier (1)

L'arrêté du Préfet du Rhône a pris en considération *« Le rôle majeur et la forte valeur de témoignage que détient l'église Sainte Jeanne d'Arc de Parilly à Vénissieux dans l'évocation de l'historique ouvrière religieuse de la commune, ainsi que la grande originalité de l'iconographie de ses vitraux qui reflète et valorise la condition ouvrière des fidèles »*
Sont inscrites les façades et toitures y compris les vitraux.
Cet édifice fut élevé dans les années 30, par les ouvriers des usines Berliet parmi lesquels figuraient de nombreux immigrés.
Les vitraux représentent la Sainte famille dont les traits sont empruntés à celle d'une famille ouvrière dans son cadre familial et industriel.
Cet emprunt revêt un caractère rarissime que les membres de VINICIACUM ont su percevoir et faire reconnaître leur intérêt qui dépasse le seul cadre vénissian.

R.M

(1) *Voir bulletin SEL N°80-Juin 2005*

ÉDITORIAL

Dans notre dernier numéro de notre bulletin nous nous réjouissions de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris dans l'affaire de l'Homme de la Liberté.

Cette décision de justice paraissait devoir clore définitivement notre implication dans la défense de cette sculpture.
Las, contre toute attente nos adversaires ont décidé de se pourvoir en cassation. Nous voilà donc engagés de nouveau dans une procédure de longue durée.

La livraison par camions de colis aux particuliers est source de nuisances multiples dans les agglomérations. C'est la raison pour laquelle nous soutenons le projet imaginé par une association d'ex-spécialistes du transport qui propose des solutions, que nous détaillons dans ce bulletin, pour réduire la circulation des camions en ville et supprimer une partie des pollutions générées par leur trafic.

Jean-Louis PAVY

SOMMAIRE

L'Homme de la Liberté en cassation……p. 1
L'Horloge aux Guignols en justice……...p. 1
L'Église Jeanne d'Arc à Vénissieux inscrite à l'ISMH……..p. 2
Éditorial……p. 2
Revue de presse……p. 2
Sommaire……...p. 2
Caluire-et-Cuire un atout du Grand Lyon…….p. 3
Une révolution dans la livraison des colis en ville……..p. 3
Un petit parc urbain en pleine ville……..p. 4
Patrimoine sculpté lyonnais…….p.5 à 8

LA REVUE DE PRESSE (Avril, mai et juin 2006)

- <u>URBANISME - CADRE DE VIE - ARCHITECTURE</u> -

« La renaissance du quartier Dauphiné » Entre l'avenue Félix Faure et le cours Albert Thomas, un quartier nouveau se structure autour de l'esplanade du Dauphiné……...P. 18/04/2006.

« Place Saint-Jean piétonne : la circulation bouleversée » Cette place, au pied de la primatiale Saint-Jean, sera rendue aux piétons à la fin de cette année, impliquant un nouveau plan de circulation……P. 28/04/2006.

- <u>GRANDS TRAVAUX</u> -

«La nouvelle confluence» Le nouveau territoire, grand comme le centre ville-ancien, est baptisé la Confluence. Sa première phase livrable dans sa globalité en 2009, était hier l'objet d'une présentation virtuelle séduisante……...P. 24/05/2006.

«L'Amphithéâtre au premier jour» Inauguré par Gérard Collomb, Maire de Lyon, en présence de Raymond Barre heureux de voir la réalisation d'un projet qu'il avait initié et de l'architecte Renzo Piano, l'Amphithéâtre fait désormais pleinement partie du paysage lyonnais……..P. 02/06/2006.

- <u>PATRIMOINE</u> -

«Lyon : la statue de César est fissurée » Le diagnostic de la sculpture de César, place Tolozan, entourée de barrières métalliques, fait état de *« fissures »* Elles mettent en cause sa *« stabilité »*……...P. 28/04/2006.

« Hôpital Edouard Herriot : patrimoine en péril » Le projet de restructuration de l'hôpital Édouard Herriot, site inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, inquiète l'Association pour la Protection du Patrimoine Industriel et Ouvrier de Lyon…….P. 06/05/2006.

« Horloge Charvet : la ville prend l'avantage» Les péripéties judiciaires de l'horloge Charvet donnent un léger avantage à la Ville de Lyon toujours dans la course pour en revendiquer la propriété. Chacun attend son heure……...P. 06/05/2006.

« L'Hôtel de Ville se refait une beauté » Lyon engage 5,8 millions d'Euros pour la rénovation nécessaire et l'installation d'un accueil à la mairie centrale……P . 18/05/2006.

Bernard FOUCHER

NDLR : la lettre « P » précédant la date indique la source « LE PROGRES »

CALUIRE-ET-CUIRE
Un atout du Grand Lyon à développer

A l'heure ou le Grand Lyon accélère le développement de plusieurs pôles excentrés de l'agglomération (Confluent, Gerland, Carré de soie, Cité internationale, La Duchère,…), pour accompagner sa croissance avec responsabilité, les composantes urbaines de Caluire-et-Cuire restent à un stade décalé, malgré le positionnement remarquable de ses quartiers, proches du cœur de l'agglomération, et malgré le potentiel qu'offrent leurs sites.
Alors est-il temps d'aborder certaines mutations pour permettre à cette ville de jouer le rôle de premier

En mai 2006, SEL a réalisé et diffusé un dossier sur Caluire-et-Cuire afin de promouvoir le potentiel qu'offre ce morceau d'agglomération qui s'inscrit dans une couronne très centrale de celle-ci.

Outre le fait qu'ils restent proches du cœur de l'agglomération, ses quartiers offrent en effet des particularités communes avec ceux des collines du centre de Lyon, avec des rives fluviales (aussi bien sur le Rhône que sur la Saône) avec des balmes, mais aussi avec des balcons ouverts sur la grande cité ou vers les grands espaces.

Mais en même temps, du fait d'une histoire plus récente, les caractéristiques de son organisation urbaine ou celles de sa structure architecturale et paysagère montrent des défauts d'adaptation ou une certaine immaturité.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de réagir pour faire évoluer et infléchir son développement en cohérence avec le potentiel majeur qu'il offre, et avec le rôle de premier plan qu'on voudrait le voir jouer au niveau de l'agglomération.

Une première grande mutation apparaît nécessaire dans l'organisation du pôle commercial de centre-ville, tant on peut constater, jusqu'à présent, la dérive progressive de son dynamisme.

Ainsi est-il proposé de suivre et de prolonger l'évolution engagée il y a quelques années avec la relocalisation de la mairie dans un cadre plus ouvert que le vieux bourg traditionnel, et d'en profiter pour restructurer plus fondamentalement ce dernier (en particulier pour adapter le réseau de voirie aujourd'hui dépassé).

Par ailleurs, il est également important d'organiser le potentiel des espaces verts en structurant mieux le réseau autour de l'Axe de la Voie des Dombes et en anticipant l'exploitation des grandes emprises potentielles, comme celle des maraîchers.

Un aménagement ambitieux est encore proposé pour quelques sites remarquables, comme l'esplanade de l'hôtel de ville, la place Laurent Bonnevay, ou le site de l'ancien fort de Montessuy. Leur exploitation à un meilleur niveau qu'aujourd'hui devrait sûrement bénéficier à l'attractivité de l'agglomération tout entière (intérêts tout aussi ludiques et culturels, voire touristiques, que stratégiques ou économiques)

Certaines places ou certains sites qui jouent des rôles importants de transition et distribution (places Foch ou Jules Ferry, environnement du Pont Poincarré, par exemple), doivent faire vraiment l'objet de réflexions dans le domaine de l'architecture urbaine.

D'autres sites sensibles en terme de patrimoine (comme les environs de l'Île Barbe) doivent être traités avec responsabilité.

Plus généralement, l'aménagement urbain, la gestion de l'espace et du cadre, la valorisation et l'intégration du patrimoine ou du mobilier urbain nécessitent un vrai changement d'approche, avec une plus grande rigueur de l'état d'esprit, avec plus de professionnalisme.

Une réussite dans ces évolutions ne devrait apporter que des avantages, tant à Caluire-et-Cuire, qu'au Grand Lyon plus généralement.

Il importe alors que les acteurs des diverses collectivités travaillent dans le même sens, avec cohérence, dans leur intérêt commun.
Il importe de reconsidérer la vision de ce que doit devenir ce secteur de l'agglomération pour ajuster l'ambition dans le choix des projets.
Ceci nécessite sûrement une inflexion dans les esprits.
Ceci nécessite sans doute une inflexion dans l'organisation politique de l'agglomération (moins de découpage et plus de concentration des intérêts et des pouvoirs) pour se donner les moyens de cette nouvelle ambition.

Jacques BONNARD

UNE RÉVOLUTION DANS LA LIVRAISON DES COLIS EN VILLE

Á certaines heures de la journée, 50 % des embouteillages sont dus à la présence des camions de livraison arrêtés en double file. Un système vient d'être proposé pour réduire cette nuisance de plus de la moitié.

Un groupe de professionnels du transport est en train d'élaborer un projet qui devrait révolutionner les livraisons de VPC (ventes par correspondances) et des messageries en ville. Quand on sait que d'après le LET (Laboratoire d'Économie des Transports), à certaines heures de la journée, 50% des embouteillages sont causés par la présence de camions en double file en train de livrer, on ne peut manquer d'être intéressé.
Au lieu que chaque transporteur utilise un 15 tonnes pour livrer des colis, quelquefois petits, aux quatre coins de la ville, les transporteurs seraient incités à déposer leurs colis vers six ou sept grandes plateformes, judicieusement réparties dans la ville, à partir desquelles des petits véhicules électriques redistribueraient par rue ou par quartier les dits colis pour les particuliers mais aussi pour les commerçants et les bureaux.

Pour les VPC où, dans la situation actuelle,plusieurs passages sont quelques fois nécessaires, des mini plateformes ouvertes sur une grande plage horaire (de 6 h à 22 h) seraient présentes dans chaque quartier ou les destinataires pourraient venir chercher leurs colis.

Cela ne supprimerait pas tous les camions en ville mais une première estimation donne que la moitié disparaîtrait, ce qui, en terme d'embouteillages, représente une diminution encore supérieure.

La Ville de Lyon partenaire obligatoire, s'honorerait en aidant à la promotion de ce système. Après Vélo'V on disposerait là d'une innovation qui améliorerait le cadre de vie, diminuerait la pollution de manière significative et servirait la réputation de la ville dans le domaine du développement durable.

Jean-François MAILLET

UN PETIT PARC URBAIN EN PLEINE VILLE DONT ON RÊVERAIT...

Un petit parc de rêve est là, à portée de main, en pleine ville ; il est temps de le réaliser, dans l'intérêt de la collectivité. La Ville de Lyon doit absolument inscrire ce projet dans ses prochaines priorités, et s'y préparer avec un esprit d'anticipation.

On rêverait volontiers d'un petit parc urbain au cœur de la cité, de ce genre d'espace que l'on perçoit comme une vraie respiration dans la trame bâtie, où il est possible de se réfugier, à l'écart de l'ambiance trépidante des axes de circulation, et dont on sent profondément les bénéfices pour le bon équilibre des habitants.

On rêverait volontiers aussi de surprise et de pittoresque en pleine ville, de quelque chose qui transporte dans l'imaginaire, comme dans un conte un peu féérique, comme par exemple, une maison forte, avec des tours et une grosse porte, derrière un bouquet d'arbres, sur une petite butte…

On rêverait volontiers de quelque chose qui nous tend les bras et que, pourtant, on ne regarde pas vraiment, voire que l'on délaisse honteusement…
Comme si la chance était trop simple pour être embrassée généreusement.

On rêverait volontiers de ce que peut nous offrir l'ensemble de l'ancien Fort Lamothe, de ses espaces arborés et de son petit château qui a survécu jusqu'à nos jours, en plein cœur des quartiers de la Rive Gauche, entre Guillotière et Monplaisir.

Depuis de nombreuses années SEL a poussé l'idée de saisir cette occasion de rêve, et a proposé des pistes d'aménagement pour en faire un projet pertinent, en particulier dans la façon d'y réaliser un lieu de vrai tranquillité, mais aussi dans la façon de le relier en profondeur aux quartiers qui l'entourent.
D'autres associations, plus locales, se sont également intéressées à cette cause ces dernières années.

Et pourtant, le temps passant, on peut constater et ressentir une sorte d'abandon scandaleux de ce patrimoine nettement sous utilisé, là ou une valorisation spectaculaire apparaît à portée de main.

Alors quelle ficelle n'a-t-on pas su tirer pour débloquer cette situation désolante ?

Qui se permet de favoriser l'anti-jeu depuis si longtemps ?

Comment est-il encore possible de ne pas réagir face à ce gaspillage de potentiel urbain ?

Sans doute certains sont-ils capables d'aligner les excuses et les explications. Mais à force de durer, la crédibilité de celles-ci ne peut tenir.

Il est plus que grand temps de prendre cette affaire à bras le corps pour le bien de la ville et de ses habitants.
Il est vraiment nécessaire d'aborder cette transformation avec responsabilité.

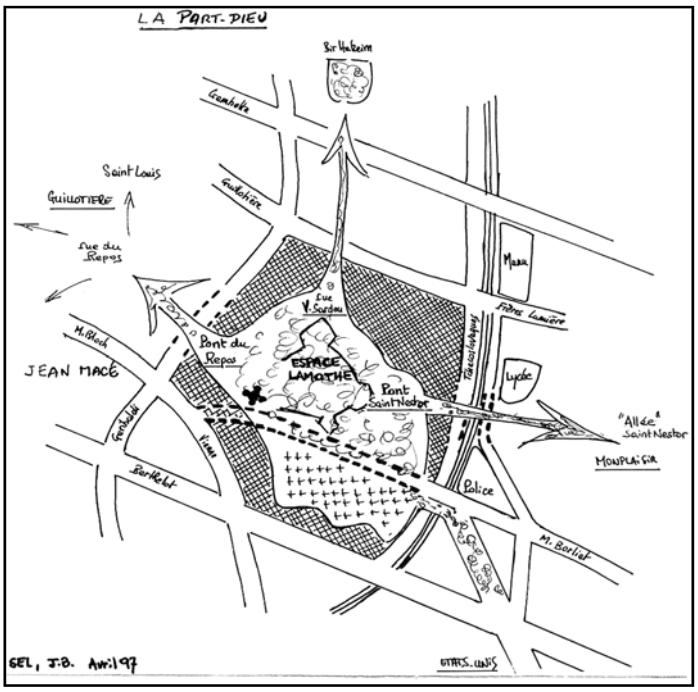
Un projet très ambitieux y est, sans aucun doute possible.
Des anticipations sont vivement souhaitables, des étapes sont envisageables pour un échelonnement du projet.

Nous sommes prêts à renouveler la présentation de notre vision pour favoriser une réussite de cette opération au meilleur niveau.

De grâce, permettons-nous de rêver éveillés quand cela est possible.
Alors réveillons-nous !

Mais surtout ne gâchons pas cette chance fantastique pour la Ville de Lyon.

Jacques BONNARD



Rappel de quelques unes de nos propositions quant aux relations entre le parc et son environnement (1).

- Faire de ce site, un espace calme.
Pour ceci, il importe de faire disparaître l'axe routier traversant (passage souterrain)
Il est également souhaitable de relier plus directement cet axe au carrefour Garibaldi-M-Bloch en le détournant et en le raccordant au bas de la route de Vienne.

- Créer et aménager des *«ponts»* entre cet espace et les quartiers environnants en exploitant plus particulièrement les axes de :
- la rue du Repos (en direction de Jean Macé et de la Guillotière)
- la rue V. Sardou (en direction de la Part-Dieu)
- la rue Saint-Nestor (vers le quartier du même nom).

(1) Voir Bulletin SEL N° 51 de Mai 1997

PATRIMOINE SCULPTÉ LYONNAIS ET MÉMOIRE

Un monument ou une sculpture doit être regardé comme une œuvre unique de l'esprit.
Le respect de ces œuvres de par la loi n'est pas, hélas, éternel alors qu'elles ont été créées pour l'être.
Une contradiction qui nourrit des doutes sur la pérennité du patrimoine sculpté public, à Lyon et ailleurs.

Gilbert GARDES, chercheur au CNRS, a écrit une œuvre remarquable par son exceptionnelle ampleur sur l'histoire du patrimoine statuaire lyonnais (1).
A l'heure où notre association s'investissait pour la sauvegarde de *« l'Homme de la Liberté »* (2) et colatéralement pour celle du patrimoine architectural, artistique et culturel de notre cité, Gilbert GARDES, accepta de nous faire part de ses connaissances lors d'une conférence donnée à l'issue de notre Assemblée générale fin 2004.

Qui d'entre nous, n'avait pas remarqué depuis le début de l'affaire de *« L'Homme de la Liberté »*, cette spécificité bien lyonnaise : l'abondance des sculptures qui, dans le centre historique de notre cité, ornementent de nombreuses façades d'immeubles haussmanniens ?

« La sculpture publique à Lyon est-elle en péril ? » Cette interrogation de Gilbert Gardes réveilla nos souvenirs, aiguillonna nos réflexions et fit monter quelques réactions de colère ou d'amusement bien légitimes.
Difficile alors de suivre le fil de son exposé, alors que notre esprit avait emprunté un autre fil conducteur, celui de la relecture individuelle de l'histoire de nos monuments.

Gilbert Gardes nous rappela ces mots du sculpteur David d'Angers (3) *« Les statues sont les glorieuses archives du genre humain »*

La première image qu'il nous projeta fut un choc. La photo prise au début des années 2000 dans un des pays de l'ex-bloc soviétique, montrait un chien juché sur la statue renversée de Lénine …Jeté aux chiens !

Cette image en fit alors surgir d'autres de notre mémoire.
Comme celle des Bouddhas géants de Bamiyan en Afghanistan, taillés dans la roche il y 1500 ans et détruits en 2001 par les Talibans malgré les suppliques de la communauté internationale.

(1) Gilbert GARDES, écrivain, photographe, historien de l'art au CNRS.
Bibliographe d'Aimé Vingtrinier.

(2) « L'Homme de la Liberté » Sculpture monumentale de César érigée place Tolozan - Lyon 1 er

(3) Pierre Jean DAVID, dit DAVID d'ANGERS (1788-1856) Sculpteur de renom.

En 2003, la télévision nous passa et repassa les images de la chute d'une des effigies du raïs iraquien coiffé, étrange idée de ses vainqueurs, de la bannière U.S. Encore une archive du genre humain perdue…
Plus près de nous, qui a oublié l'effigie de feu Gilbert Bourdin, autoproclamé Messie Cosmoplanétaire ?
Sa statue haute de 33 m et faite de 1100 tonnes de béton, avait été édifiée en 1990 sans permis de construire dans le Parc Naturel du Verdon, sous le regard peu regardant de toutes les autorités du département.
Elle fût jetée au sol en 2001, par les mêmes autorités, parce qu'une pugnace association locale, attachée aux paysages du Verdon, parvint à faire valoir le droit après 11 ans de procédures judiciaires.
Peut-être, n'aurait-il pas fallu aller jusqu'à la chute de cette géante icône couronnée d'une tiare. On aurait pu ainsi conserver une archive des turpitudes de notre République



La statue équestre de Louis XIV, place Bellecour est l'un des monuments les plus emblématiques de Lyon.
Elle est menacée aujourd'hui par l'usure et le vandalisme car accessible au public.

Notre conférencier nous affirmera que le patrimoine des monuments lyonnais est exceptionnel, mais avec des chiffres à l'appui, il mit en évidence que son futur était plutôt sombre.
Ainsi, aucun des 44 monuments du Moyen-âge jusqu'au XVI ème siècle, recensés dans les documents archivés, ne subsistait en 1985 dans notre cité.
Des 84 monuments datant des XVIIème et XVIII ème siècle, il en restait à peine 2, le second étant endommagé.
Des 442 monuments élevés au XIX ème et XX ème siècle, 1/4 d'entre eux ont déjà disparu.
Des 216 monuments dits *«commé-moratifs »,* 68 ont disparu, emportant avec eux la mémoire qu'ils contenaient.

La disparition du patrimoine sculpté a de nombreuses causes : le temps, l'usure, l'urbanisation, la circulation, les guerres de religion ou autres, révolutions, changements politiques, mises à sac, attentats, vols, disparitions inexpliquées, vandalisme et dans les cimetières : destruction pour abandon.
Si la pierre et le bronze sont éternels, la mémoire qu'ils contiennent, par la grâce du ciseau du sculpteur, est plutôt courte.

Notre conférencier en est venu alors à nous donner des explications fort intéressantes sur les phases de la réalisation d'un monument et de sa ou ses sculptures.

La conception d'un monument est confiée par voie de concours à un architecte qui en a dressé les plans.
La partie sculpture est celle qui présente le plus d'aléas à sa réalisation.

Si parmi les matériaux utilisés, la pierre et le marbre sont à nos yeux les plus nobles, ils ne pardonnent aucune erreur de l'artiste dans ses choix de leurs qualités et de leurs aptitudes à soutenir les épreuves du temps,
ni les coups de ciseau malheureux.

Pour la sculpture métallique moulée, l'artiste après avoir donné libre cours à son imagination et à son intelligence manuelle sur un bloc de plâtre, confiera son oeuvre au fondeur.
Ce dernier, avec beaucoup d'imagination et d'adresse, reproduira en négatif, l'oeuvre dans un moule de sable dans lequel circulera le métal en fusion (environ 1200° C) pour atteindre l'empreinte qui donnera la sculpture. Celle-ci est toujours creuse, pour des raisons économiques et techniques aussi.

Après un lent refroidissement, le moule est détruit pour en extraire la sculpture.
Si un défaut apparaît, la sculpture est remise au four et l'opération sera renouvelée jusqu'à obtention de la perfection.

PATRIMOINE STATUAIRE LYONNAIS ET MÉMOIRE *(Suite de la page 5)*

L'épaisseur du métal d'une sculpture varie entre 2 et 3 cm. Les parties creuses sont remplies de mortier ou de béton pour donner à l'œuvre plus de résistance au choc.

Une fois débarrassée de toutes les masses métalliques qui ont contribué à son moulage, elle sera polie.
Si la sculpture ainsi obtenue, qu'elle soit en bronze ou fonte, est une œuvre d'art à part entière elle est aussi le produit d'une belle prouesse technique, surtout s'agissant d'une statue comme celle de Louis XIV, place Bellecour par exemple.
Le mépris pour la fonte, est injustifié comptetenu - d'une part - parce que l'esprit de l'œuvre n'est pas lié à l'image industrielle de ce métal et -d'autre part– parce que sa mise en œuvre exige un savoir-faire très respectable.

Sur ce, Gilbert Gardes enchaînera en mettant en exergue la période 1941-1944 qui vit le quasi anéantissement de la mémoire lyonnaise en bronze.

Au nom *« des nécessités nationales »,* le gouvernement de Vichy, mit en application une loi prescrivant l'enlèvement des statues et monuments en métal cuivreux ornant les lieux publics.
Une convention est signée avec l'Allemagne nazie. Elle stipule que *« le bronze à récupérer sera destiné entièrement à l'Allemagne »*
La chasse au bronze d'art est alors lancée par des organismes ad'hoc dans toute la France, occupée où non.



La sculpture en bronze d'Ampère, déposée pour être livrée à l'Allemagne nazie, échappa in extremis au massacre.
(photo SEL)

Les zélées autorités lyonnaises de l'époque avaient dressé des listes de monuments en bronze à récupérer. La fontaine Bartholdi, pourtant en plomb, y figurait aussi !
Rares furent les mémoires immortalisées dans le bronze qui échappèrent à ce massacre.

Peut-on lire le genre lyonnais dans notre patrimoine sculpté comme l'affirmait David d'Angers ?

Pour celui qui part à la découverte du centre historique de notre cité et qui sait lever son regard, il ne tardera pas à découvrir les nombreuses icônes religieuses nichées dans les façades ou angles des immeubles haussmanniens de la Presqu'île.
La Vierge Marie y est omniprésente, portant parfois l'Enfant.
Les Saints sont là aussi, mais moins souvent représentés.

Leur présence est même constatée sur les Pentes de la Croix-Rousse, apportant ainsi la preuve que l'autre colline, celle de Fourvière, n'avait pas le monopole de la prière.

Les Lyonnais seraient-ils bigots comme certains l'affirment ?
Cette dévotion pourrait s'expliquer par la mémoire qu'ils portent en eux depuis le temps où Rome martyrisait ici les chrétiens, ou seraient-ils encore marqués par les épreuves telles que les persécutions du Baron des Adrets, de la Révolution ou encore des épidémies contre lesquelles ils luttaient en intercédant la Vierge.
La mémoire des Lyonnais serait donc plutôt longue...
Si leur patrimoine statuaire souligne leur attachement à la catholicité, il montre aussi leur fidélité à la monarchie de droit divin.

La statue équestre de Louis XIV, dit Louis le Grand, grand intolérant devant l'Histoire, fut déposée sur ordre de la Convention. Peut-être en réaction au sanglant, ravageur et humiliant siège qu'ils subirent en 1793, les Lyonnais, s'empressèrent de la relever sous la Restauration.
Et comme pour mieux prouver leur attachement à la monarchie, ils ajoutèrent plus tard un autre monarque au fronton de l'Hôtel de Ville : le populaire Henri IV.
Ces deux monuments forment encore aujourd'hui, en quelque sorte, un axe monarchiste dans la cité.
En déduire que le cœur des Lyonnais serait plus royaliste que républicain une grave erreur de jugement.

En effet, en 1889, à l'occasion du centenaire de la Révolution, les Lyonnais, peu rancuniers, élevèrent place Carnot, un monument grandiose à la gloire de la République et ce, à l'emplacement même où la statue équestre de Napoléon 1er fut renversée au lendemain de la défaite de Sedan.



La République place Carnot.
Le monument fut déplacé et dépeçé lors de la construction de la 1ère du métro.
(Document Archives municipales de Lyon)

Quelques années plus tard, le 24 juin 1894, notre cité fut le théâtre de l'assassinat du Président de la République Sadi Carnot. Le porteur du poignard n'était ni monarchiste, ni lyonnais.
Les Lyonnais prouvèrent alors leur attachement à l'esprit républicain, en participant à la souscription nationale pour élever place de la République, un monument, grandiose lui aussi, à la gloire du président assassiné.

Les monuments de la place Carnot et de la place de la République formèrent alors dans la ville un autre axe, républicain celui-là et parallèle à l'autre.

En 1957, Louis Pradel devint Maire de Lyon et entreprit de changer la ville. Les changements, nombreux, entraînèrent quelques dégâts collatéraux.
Le monument de la République fut alors réduit à l'état de tronc. Les allégories évoquant la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, le Rhône, la Saône, et autres furent détachées et dispersées sur la place ou expédiées au fond d'un lointain parc public de la ville. D'autres disparurent définitivement.

Suite page 7

PATRIMOINE STATUAIRE LYONNAIS ET MÉMOIRE *(Suite de la page 6)*

Produit d'une souscription nationale, le monument à la gloire de Sadi Carnot connut lui, un pire sort. Il disparut totalement de la place de la République.
La sculpture figurant Sadi Carnot en pied fut descendue de son piédestal et installée dans un jardin public face à la préfecture et sous lequel un parking souterrain sera bâti.

Ce vandalisme officiel fut perpétré dans l'indifférence totale des Lyonnais.
Pour son œuvre, Louis Pradel fut récompensé et honoré par ses concitoyens. Ils ornementèrent son buste érigé sur la place qui lui fut dédiée, non pas d'une couronne de lauriers mais de fleurs de lys, emblème de la monarchie, figurant il est vrai, dans les armes de la ville



Portrait sculpté de Louis Pradel, ancien maire de Lyon Oeuvre de Jean Ipoustéguy.

Au-delà du regret de voir l'imagination et les talents de nos architectes et sculpteurs s'effacer de notre paysage urbain, c'est surtout la disparition de la mémoire de notre histoire qui est préoccupante.

Cependant force est de constater qu'elle n'a pas toujours été inscrite dans les monuments.
Où trouver celle du sanglant siège imposé par la Convention ? Celle des révoltes des Canuts ? Il ne s'agissait pourtant pas de simples faits divers. La mémoire lyonnaise serait-elle sélective ?

Le cadre dans lequel est élevé un monument n'est pas toujours bien choisi.
Ainsi, le monument dédié à la mémoire des Lyonnais tombés lors des guerres qui ont ensanglanté le XX ème siècle, a été élevé par Tony Garnier dans un site isolé et fermé : celui de l'Ile aux Cygnes, perdue au milieu du lac du Parc de la Tête d'Or.

Le patrimoine sculpté lyonnais n'évoque pas toujours l'austérité, la mort, la guerre, ou la mémoire de personnalités méritantes.
La fantaisie n'est pas une spécialité lyonnaise, mais néanmoins il y a des exceptions.
Comme celle de la fontaine de la place des Jacobins glorifiant quatre artistes lyonnais, ornée de quatre sculpturales sirènes serrant entre leurs seins un poisson. Une scène que le tout proche Hôtel des Beaux-Arts a jugé bon de soustraire de la contemplation de la Vierge nichée dans sa façade, en la voilant de son enseigne.

Pour ceux qui désireraient admirer de plus près le coup de ciseau du sculpteur de cette fontaine, il est conseillé de se montrer prudent lors de la traversée du flot d'automobiles qui roule place de Jacobins.

Autre sculpture décalée du bon genre lyonnais, celle honorant Louise Labé, notre Belle Cordière. Jean Ipoustéguy lui a donné une chute de reins digne de celle d'une déesse de l'Antiquité. Érigée place Louis Pradel, sous les fenêtres de l'Hôtel de Ville, elle est orientée de façon à n'offrir au regard du maire que le côté le moins troublant pour ses réflexions sur la condition féminine que la galante Louise entendait promouvoir au XVI ème siècle.

La conférence de Gilbert Gardes aura élargi notre vision du patrimoine sculpté de nos rues et nous aura sensibilisés sur sa fragilité.
Outre sa fonction d'embellissement de notre cité, ce patrimoine porte l'image de l'humanisme lyonnais. Aussi convient-il d'en transmettre soigneusement la mémoire aux futures générations.
Cultivons notre goût pour la beauté et développons nos compétences artistiques et économiques pour maintenir notre cité, au rang de ville d'art !

Les développements et renouvellements urbains étant toujours d'actualité, la renaissance de l'art statuaire n'attend qu'un signal pour reconquérir nos rues.
Et le Grand Lyon qui les détient et les aménage, que peut-il pour cet art ?

Raymond MOTTE



8. LYON — Place Carnot et monument de la République

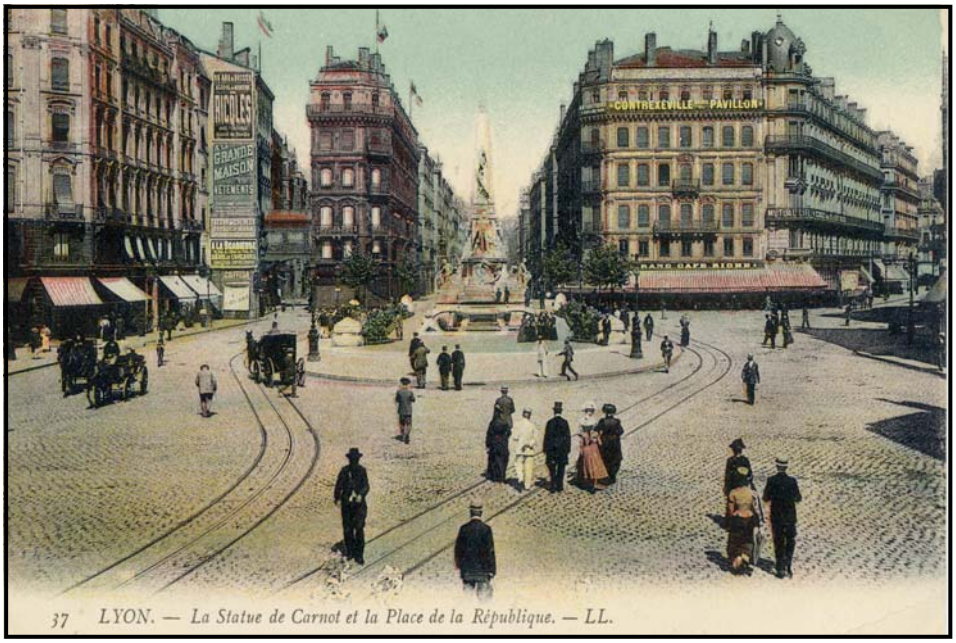
Document Archives Municipales de Lyon

Les monuments dédiés à Sadi Carnot et à la République étaient implantés sur le parcours de la première ligne de métro construite dans les années 70.
Les travaux de creusement, effectués à ciel ouvert, nécessitèrent le déplacement de ces deux imposants monuments.
Leurs qualités artistiques, les symboles dont ils étaient porteurs et leur esthétique, n'eurent droit à aucun regard.
Ces monuments furent dépouillés de leurs allégories et ornementations.
Celles qui échappèrent à la destruction furent dispersées.
La vision des bâtisseurs de deux époques différentes, souligne le fossé culturel qui les séparaient.

Voir autres documents et suite en page 8.

Sources : Conférence donnée le 10 décembre 2004 par Gilbert Gardes.
« La sculpture publique à Lyon : patrimoine en péril ? » Série de textes de Gilbert Gardes parus dans le Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Lyon en 2001 et 2002.

PATRIMOINE STATUAIRE LYONNAIS ET MÉMOIRE (Suite de la page 7)

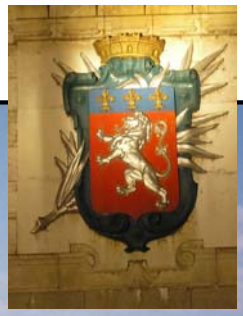


Place de la République vers 1900. Au centre le monument dédié à Sadi Carnot. Document : Archives Municipales de la Ville de Lyon.



Place Bellecour-Monument Saint-Exupéry. Erigé près de la maison natale de Saint-Exupéry, il est peu visible car masqué par des arbres et par des autocars en stationnement sur l'aire qui leur est réservée. Sculpteur : Christiane Guillaubey

Ci contre : Pont de l'Université
Armes de la Ville de Lyon



Place Louis Pradel - A gauche : la statue érigée en hommage à Louise Labé. A droite : la pyramide symbolisant Lyon l'immortelle, d'où émergent de ses créneaux une cohorte de personnages légendaires ou ayant marqué l'histoire de la cité. Sculptures de Jean Ipoustéguy. Photo SEL



Place des Jacobins. Sirène de la fontaine de Gaspard André, architecte. Charme et ...audace du XIX ème siècle. Sculpteur Charles Delaplanche Photo SEL

SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON
http://www.lyon-online.org

Président	Secrétaire général	Trésorière
Jean-Louis PAVY	Raymond MOTTE	Jacqueline SAPIN
6 ch de Cachenoix	32 imp. de	16 montée Sœur
69340	Grange Haute	Vially
FRANCHEVILLE	69540 IRIGNY	69300 CALUIRE
Tél : 04 72 16 07 14	Tél : 04 78 46 07 47	

Vous aimez votre cité ? Adhérez à :

SEL
SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON

Siège : MAISON RHODANIENNE DE L'ENVIRONNEMENT

COTISATIONS :
Membre ADHÉRENT : 25 €
Membre BIENFAITEUR ou PERSONNE MORALE : 110 €
JEUNE -ÉTUDIANT : 10 €

CLC
Agence Victor Hugo - LYON
Compte n° 050230 B